

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	33
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	3
Nombre de votants	38
Date de la convocation	13/01/2025
Certifié exécutoire le	20/01/2025
Date d'affichage	21/01/2025
Envoyé en préfecture le	21/01/2025

Le vingt janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, COISSAC Vincent, GARAJIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Robert, ROME Hélène, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZAU Sophie, GAGE Pascal.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean-François, VERGNE Patrick.

EXCUSES : BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie, JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PETIT Christophe (représenté),

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

2-2025 GEMAPI - Demande de subventions pour les missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques des techniciens

La programmation et la mise en œuvre d'actions dans le cadre du contrat territorial Vienne amont et dans le cadre du programme pluriannuel de gestion coordonné avec les autres EPCI sur les bassins versants de la Vézère et de la Corrèze nécessite un travail d'animation, de coordination, de suivi, d'étude et d'appui thématique de la part des techniciens milieux aquatiques.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- de solliciter à hauteur de 60 % l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le financement des missions réalisées par les techniciens GEMAPI dans le cadre du contrat territorial Sources en action sur le bassin versant Loire-Bretagne,
- de solliciter à hauteur de 50 à 80% l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour le financement des missions réalisées par les techniciens GEMAPI dans le cadre du Programme pluriannuel de gestion coordonnée des cours d'eau sur le bassin versant Adour-Garonne,
- de solliciter l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par tout autre financeur,
- mandate le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait à Treignac le 21/01/2025

Le Président, Philippe JENTY

